



Lycée  
Général et  
Technologique

Cité des Sciences Vertes  
Formation - Expérimentation - Production

Lycée agricole  
Toulouse-Auzeville



## Informations générales de scolarité

### Coordonnées et accès

Le complexe d'enseignement agricole se situe à 8 km du centre de Toulouse. L'accueil du LEGTA se trouve au fond de l'avenue principale du complexe, bâtiment 47.

- **En voiture** : à partir de la rocade extérieure prendre la sortie 19 (Le Palays) direction Ramonville-Carcassonne par RN 113. Peu après l'Hôtel AER, tourner à droite au panneau « Lycée agricole » (passage souterrain).
- **En transports en commun** : à partir de la Gare Matabiau, prendre le métro ligne A et changer à « Jean Jaurès » pour ligne B jusqu'au terminus Ramonville. Prendre le bus N° 62 jusqu'à l'arrêt « Complexe agricole ».

LEGTA Toulouse-Auzeville  
Cité des Sciences Vertes  
2, route de Narbonne - BP 72647  
31326 Castanet-Tolosan Cedex  
Tél : 05.61.00.30.70  
Fax : 05.61.00.30.71  
legta.toulouse@educagri.fr  
www.citesciencesvertes.fr  
Accès au site sécurisé

### Les hébergements

- **Lycéens** : internat possible dans la limite des places disponibles. Chambres-étude de 3 ou 4 élèves
- **Etudiants de classes prépas** : internat possible dans la limite des places disponibles, en chambre individuelle ou par 2. L'internat est ouvert le week-end et pendant certaines périodes de vacances uniquement
- **Etudiants BTSA** : 2 résidences étudiantes à proximité, gérées par le CDC Habitat social (05 34 25 20 51) dans la limite des places disponibles. A titre indicatif pour l'année 2019/20, le loyer proposé est de 280 €/mois (charges comprises). Ces logements peuvent bénéficier de l'APL. A l'extérieur du lycée : nombreuses possibilités

### Les bourses

- **Lycéens** : demande à faire auprès de l'établissement au moment de l'inscription en juillet. Les bourses sont attribuées selon un barème national par les services compétents du ministère chargé de l'Agriculture. A titre indicatif, les échelons de 1 à 6 correspondent aux montants suivants : de 438 € à 930 €.
- **Etudiants BTSA et classes prépas** : la demande de bourse sur critères sociaux fait l'objet d'un «Dossier Social Étudiant» à constituer en prévision de la rentrée suivante, sans attendre les résultats du bac ou des examens, impérativement entre le 15 janvier et le 30 mai, à partir du site internet du CROUS de l'académie où vous êtes inscrit au moment de votre demande.
- **Avantages étudiants BTSA** : Sécurité sociale – Mutuelle – Carte d'étudiant

### Les frais de pensions annuels

A titre indicatif, les montants des frais pour l'année 2019/20 :

- 2<sup>nd</sup>e GT, 1<sup>ère</sup> et Terminales : interne 1 709€ / Demi-pensionnaire 550 €
- BTSA : pas d'internat / Demi-pensionnaire 695 €
- Classes préparatoires : interne 2 443 € / Demi-pensionnaire 695 € / Interne-Externe 1 490 €

Le montant de la pension est un forfait annuel payable en trois termes ou par prélèvement automatique sur 8 mois. Des réductions de frais de pension peuvent intervenir à hauteur de 70 % pour les internes et 90 % pour les demi-pensionnaires lors d'absences supérieures à 15 jours consécutifs pour maladie sur présentation d'un certificat médical ou pour stages professionnels.



## Les frais divers

L'enseignement est gratuit conformément au statut d'établissement public. Les familles doivent cependant prévoir quelques dépenses.

- Des frais annexes, notamment des frais de photocopies.  
A titre indicatif pour l'année scolaire :
  - Classes de Seconde Générale et Technologique : 35 € / an
  - Classes de Première et Terminale : 35 € / an
  - Filières BTSA : 50 € / an
  - Filière CPGE : 80 € / an

Les étudiants de CPGE doivent obligatoirement s'inscrire à l'Université Paul Sabatier à l'issue de leur admission au Legta d'Auzeville (environ 185 euros), ce qui permet de faire valider si besoin les années de classe préparatoire. Cette inscription est gratuite pour les étudiants boursiers.

- La mise à disposition de blouses (exclusivement pour les TP de microbiologie) :
  - Classes de Première et Terminale STAV Transformation : 56 € / an
  - BTSA ANABIOTEC : 56 € / an

## Assurances

Les étudiants sont couverts pour les maladies professionnelles et accidents prévus par la loi de 1976, c'est-à-dire liés à l'activité pédagogique. Il est par contre demandé aux familles et aux étudiants de plus de 20 ans, de fournir une attestation de responsabilité civile couvrant les risques encourus lors de l'ensemble des autres activités.

## L'ALESA et l'AS

L'adhésion à l'ALESA (Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis) et à l'AS (Association Sportive) comporte une cotisation annuelle, qui inclut les frais de photos scolaires.

A titre indicatif :

- Secondaire : 22 €
- Supérieur BTSA : 26 €
- Classes préparatoires : 22 €



Lycée de Toulouse Auzeville - Cité des Sciences Vertes

BP 72647 - 2 route de Narbonne - 31326 CASTANET TOLOSAN Cedex

Tél. 05 61 00 30 70 - Fax 05 61 00 30 71

legta.toulouse@educagri.fr - www.citesciencesvertes.fr

